

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL268

présenté par

Mme Toutut-Picard, Mme Verdier-Jouclas, Mme O'Petit, Mme Krimi, Mme Valetta Ardisson,
M. Besson-Moreau, M. Sorre, M. Anato, Mme Lenne, M. Kerlogot, M. Vignal, Mme Vignon,
Mme Tuffnell, M. Girardin, M. Baichère, M. Sommer et Mme Mörch

ARTICLE 31

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.